



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

23 MARS 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 21 MARS 2026

Convocation du 17 mars 2026 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Brigitte PERRIN, Claudine RICOUX, Philippe RITTER et David SAINTENAC

Etait excusée : Mme Eliane CHESSA, ayant donné pouvoir à M. Arthur PALMIERI

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de pouvoirs : 1

DELIBERATION 2026-09 – ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-21 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la désignation des deux assesseurs a lieu au scrutin public.

Les deux assesseurs désignés sont M. Gérard CHAPELLE et M. Anthony MEYSSONNIER.

Avant le procéder à l'élection, le président de séance sollicite les candidatures.

M. Arthur PALMIERI et M. Philippe RITTER présentent leur candidature.

Les opérations de vote étant effectuées, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. Arthur PALMIERI obtient 9 (neuf) voix

M. Philippe RITTER obtient 1 (une) voix.

M. Arthur PALMIERI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

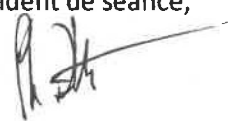
Fait et délibéré à Monlet, le 21 mars 2026

le Secrétaire de séance,



Stéphanie LIS

le Président de séance,



Philippe RITTER